



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

VAL-DE-MARNE

<p>COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 07 MARS 2018</p>
--

L'an deux mille dix-huit, le Mercredi 07 mars 2018 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire, le Jeudi 08 février 2018, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Maire ; Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, M. PITAVY, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER

Etaient excusés : Mme KISILAK pouvoir à M. DENHEZ, M. SERFATI pouvoir à M. WALCH, Mme MOULY pouvoir à Mme MARTIN Céline

Etait absent : M. DIAKONOFF

Le Conseil a élu comme secrétaire : M. MALÉ



M. MALÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

—

RÉPONSE AUX QUESTIONS ORALES

M. Bertrand PITAVY, Conseiller municipal, chargé de l'Éco-Citoyenneté, répond à une question de Mme Annick LE CALVEZ, Conseillère municipale du Parti Socialiste de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux » et à une question de Mme Muriel HAUCHEMAILLE, Conseillère municipale d'Europe Ecologie Les Verts de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », relatives aux risques sanitaires potentiels liés aux revêtements synthétiques des terrains de sport et à l'utilisation des granulats de caoutchouc recyclés.

—

LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à la majorité (6 abstentions : Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER), **le compte rendu de la séance du 13 décembre 2017.**

I. FINANCES

LE CONSEIL

- > **PREND ACTE**, à l'unanimité, **de la présentation du rapport de développement durable 2017 de la Ville de Vincennes, préalablement aux débats sur le projet de budget 2018.**
- > **PREND ACTE**, à l'unanimité, **de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, préalablement aux débats sur le projet de budget 2018.**
- > **PREND ACTE**, à l'unanimité, **de la tenue du débat faisant suite à la présentation du rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2018.**

II. RESSOURCES HUMAINES

LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à la majorité 1 voix contre : Mme POMMIER, **les modifications portées au tableau des effectifs du personnel communal.**

III. DOMAINE

LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à la majorité 1 abstention : Mme POMMIER, **le détachement de la parcelle de 14m² issue de la parcelle cadastrée section P n°182 figurant sous teinte rose au plan ci-annexé et son déclassement préalable à sa cession.**

- > **APPROUVE**, à la majorité 1 abstention : Mme POMMIER, la cession de l'immeuble sis, 15, rue de Montreuil à Vincennes édifié sur la parcelle cadastrée section P n°181 ainsi que de la parcelle mentionnée à l'article I de la présente délibération au profit de la VINCEM, société d'économie mixte de la ville de Vincennes, au prix de 1 250 000 € afin de réaliser un programme de 11 logements sociaux.
- > **APPROUVE**, à la majorité 1 abstention : Mme POMMIER, la constitution d'une servitude de cour commune comportant une zone de *non aedificandi* grevant la parcelle à céder ainsi que celle actuellement cadastrée section P n°182 selon le plan de servitude ci-annexé.
- > **APPROUVE**, à l'unanimité, la cession de l'immeuble sis, 22, rue de l'Eglise à Vincennes à la VINCEM au prix de 330 000 €
- > **APPROUVE**, à la majorité 1 abstention : Mme HAUCHEMAILLE, la cession des lots n°1, 8 et 9 dépendant de l'immeuble sis, 5-7, rue de la Paix à Vincennes aux consorts CAILLIEZ au prix de 85 000 €
- > **APPROUVE**, à l'unanimité, la cession des lots n°4,5, 16 et 20 dépendant de l'immeuble sis, 62, rue de la Jarry à Vincennes à la SCA FONCIERE HABITAT & HUMANISME au prix de 330 000 €
- > **APPROUVE**, à l'unanimité, à titre rétroactif compte tenu de l'absence d'affection relevant du domaine public lors de leur cession à l'OPH, le déclassement des immeubles :
 - sis 3, rue Eugène Blot, cadastré section R n°74,
 - sis 4, rue Eugène Blot, cadastré section R n°75,
 - sis 25, rue de Lagny, cadastré section R n°73,
 - sis 40, rue Massue, cadastré section R n°52.

IV. LOGEMENT SOCIAL, HABITAT

LE CONSEIL

- > **ACCORDE**, à l'unanimité, la garantie de la Ville à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de un million quatre cent quatre-vingt-trois mille cinq cent soixante-deux euros (1.483.562 €) souscrit par Le bailleur social LOGIREP auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'opération d'acquisition de 9 logements sociaux sis, 6 rue de la Bienfaisance.

- > **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention réservant 2 logements à la Ville et fixant les obligations de la Société LOGIREP, en contrepartie de la garantie des emprunts accordée pour l'opération d'acquisition de 9 logements sociaux (PLS) situé 6, rue de la Bienfaisance et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

V. TRAVAUX, URBANISME

LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à l'unanimité, le projet de convention avec la RATP de transfert de la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Vincennes des travaux consistant à la reprise d'étanchéité du trottoir et du joint sur le passage supérieur de l'avenue de la République et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

VI. DÉPLACEMENT

LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à l'unanimité, le projet de convention de superposition d'affectations du domaine public, de financement et de gestion des relations entre la Commune et le Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole dans le cadre de la mise en œuvre du service public Vélib' et autorise Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que les éventuelles modifications successives.
- > **DÉCIDE**, à l'unanimité, de créer une tarification pour l'utilisation des bornes de recharges électriques installées sur le domaine public avec une application au 1^{er} septembre 2018.

VII. TRAVAUX, URBANISME

LE CONSEIL

- > **SOLLICITE**, à l'unanimité, auprès de la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain, une subvention pour les travaux de requalification de la place Bérault et de la rue Jean-Moulin.

- > **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention proposée par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) du Val de Marne pour un coût de 1 650 Euros par an et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

VIII. CULTURE, TOURISME

LE CONSEIL

- > **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'adresser une demande d'adhésion au Syndicat National des Scènes Publiques, à compter de l'année 2018.

IX. PETITE ENFANCE

LE CONSEIL

- > **AUTORISE**, à l'unanimité, Madame le Maire à signer les conventions d'objectifs et de financement relatives à la prestation de service unique pour les établissements d'accueil des jeunes enfants de 0 à 4 ans de la ville de Vincennes, pour une durée de quatre ans.

X. ENFANCE

LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à la majorité (5 abstentions : Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme POMMIER), la sectorisation des écoles publiques de Vincennes, à compter de l'année scolaire 2018-2019.
- > **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne pour l'attribution d'une subvention pour les travaux réalisés en 2017 dans les centres de loisirs vincennois et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

- VŒUX

- > **Madame le Maire met aux voix** la notion « d'objet d'intérêt local » du vœu présenté par l'élu d'Europe Ecologie Les Verts de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », visant à la mise en place d'une zone de circulation restreinte à Vincennes, confirmée à *l'unanimité*.

- > **APPROUVE, à l'unanimité, le vœu proposé par l'élu d'Europe Ecologie Les Verts de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », visant à la mise en place d'une zone de circulation restreinte à Vincennes.**

- > **Madame le Maire met aux voix** la notion « d'objet d'intérêt local » du vœu présenté par la liste de la majorité municipale « Avec vous pour Vincennes », visant à maintenir le commissariat de police de Vincennes, confirmée à *l'unanimité*.

- > **APPROUVE, à l'unanimité, le vœu proposé par la liste de la majorité municipale « Avec vous pour Vincennes » visant à maintenir le commissariat de police de Vincennes.**

—

Madame le Maire annonce que la prochaine séance du Conseil municipal est fixée au Mercredi 11 avril 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

**La Présidente,
Charlotte LIBERT-ALBANEL**

**Le Secrétaire,
Robert MALÉ**



Question relative à l'utilisation des granulats de caoutchouc recyclés dans les terrains de sports synthétiques

Madame la Maire,

Le Gouvernement vient de saisir l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) "sur les éventuels risques liés à l'utilisation des granulats de caoutchouc recyclés notamment dans les terrains de sports synthétiques" et utilisés notamment pour les pelouses synthétiques et les parcs pour enfants, nous apprend un communiqué de presse du 22 février 2018.

Le même jour, le magazine Envoyé spécial a diffusé un reportage à ce sujet. "Ce sont des petites billes noires incrustées dans les terrains de foot synthétiques. Elles collent à la peau, pénètrent dans les shorts, les chaussettes, les sacs de sport. Elles démangent, et elles inquiètent. Ces granulats en caoutchouc sont issus de vieux pneus broyés - 20.000 pneus pour un seul terrain ! Ils contiennent des centaines de substances considérées comme toxiques ou cancérigènes. Ces terrains représentent-ils un risque pour la santé ? Aux États-Unis, une entraîneuse de foot a recensé plus de 250 cas de cancer chez des jeunes joueurs évoluant sur du synthétique, dont 60% de gardiens de but, les plus en contact avec le sol", affirment les journalistes sur la page du magazine de France 2.

De son côté, le Gouvernement estime que "ces terrains synthétiques soulèvent des interrogations quant à leur impact sur la santé et l'environnement en raison des substances dangereuses potentiellement présentes dans les granulés, en particulier dans le cadre de leur utilisation comme terrains de sport et aires de jeux pour les enfants". Et rappelle que l'Agence européenne des produits chimiques a estimé récemment que le risque était faible "au vu des concentrations d'hydrocarbures aromatiques polycycliques mesurées dans les granulés en dessous des limites de concentration réglementaires prévues dans le cadre du règlement européen sur les produits chimiques dit Reach".

Au Conseil Régional d'Ile-de-France, l'élue EELV Annie Lahmer a demandé un moratoire sur les installations de pelouses ainsi qu'une analyse des 300 stades actuellement recouverts de gazons synthétiques sur le territoire, demandes malheureusement rejetées.

Sachant que les recommandations de l'Anses qui en l'espèce doit rendre son rapport en juin prochain sont généralement suivies d'effets en matière réglementaire, avez-vous procédé à un recensement des terrains concernés sur la ville de Vincennes, les terrains synthétiques n'étant pas tous de même nature, tous n'ont peut-être pas les mêmes effets, et que pensez-vous faire en amont à titre préventif pour le cas échéant ne pas être mis devant le fait accompli comme dans le triste dossier du collège Saint-Exupéry ? Je vous remercie d'avance pour la précision de votre réponse.



Réunion du Conseil municipal du 7 mars 2018

**Question orale posée par Annick LE CALVEZ,
au nom des élus socialistes de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux »,
sur les risques sanitaires potentiels liés aux revêtements synthétiques des terrains de sport**

Madame le Maire et Cher-e-s Collègues,

Nous avons été nombreux à être interpellés par le reportage diffusé par « Envoyé spécial » le 22 février relatif à un potentiel risque sanitaire lié aux pelouses synthétiques des terrains de football et de rugby.

Pouvez-vous nous indiquer si sur notre commune, les terrains du stade Léo Lagrange récemment rénovés sont concernés par ce type de revêtement en granulats de pneus usagers ?

Le cas échéant, notre interrogation quant à l'impact sur la santé de substances dangereuses potentiellement présentes dans ces granules pour les joueurs qui fréquentent ces terrains est donc légitime. A ce jour, plusieurs études ont mis à jour des résultats contradictoires en la matière. Personne ne peut se satisfaire de cette incertitude notamment lorsque le risque sanitaire concerne des enfants.

Le Gouvernement a récemment commandé un rapport à l'ANSES (Agence Nationale de sécurité de l'alimentation, de l'environnement et du travail) sur la question dont les résultats sont attendus fin juin.

Notre question, Madame le Maire est la suivante :

Allez-vous mettre en place des mesures conservatoires en attendant les conclusions du rapport. Par ailleurs, des alternatives semblent exister pour remplacer les granulats de pneus usagers par d'autres matériaux, envisagez-vous dès maintenant d'étudier ces alternatives afin de changer le revêtement des terrains concernés si nécessaire ?

Réponse de Monsieur Bertrand PITAVY, conseiller municipal chargé de l'Éco-Citoyenneté, aux questions orales de Mme Muriel HAUCHEMAILLE, conseillère municipale Europe Ecologie Les Verts de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », et de Mme Annick LE CALVEZ, conseillère municipale socialiste de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux ».

Mesdames les Conseillères municipales,
Chers collègues,

Comme l'ensemble des décideurs publics locaux, nous avons pris connaissance des éléments présentés dans le magazine *Envoyé spécial* du 22 février dernier. La municipalité est bien sûr particulièrement attentive à ces questions.

Ainsi que vous le rappelez, si l'Agence européenne des produits chimiques évoque pour sa part un risque faible compte tenu du règlement européen en vigueur, le Gouvernement a saisi l'Agence nationale de sécurité sanitaire qui se prononcera d'ici l'été sur les éventuels risques liés à l'utilisation de granulats de caoutchouc recyclés notamment dans les terrains de sports synthétiques.

Pour mémoire, à Vincennes, nous comptons quatre terrains synthétiques au Parc municipal des sports : 3 terrains réalisés en 2015 (l'un en football à 11, le deuxième en football à 8, le troisième mixte football-rugby), et un 4^e terrain réalisé en 2016, qui est le terrain d'honneur de rugby. Leur mise en œuvre est plébiscitée par les utilisateurs. Ces surfaces sont évidemment créées suivant des processus homologués et dûment autorisés.

Les granulats utilisés pour la réalisation de terrains synthétiques à bases de pneus recyclés sont faits de styrène-butadiène, communément appelé SBR.

Ceux-ci peuvent être utilisés à l'état brut (SBR noir) : c'est sur ce produit que portent toutes les études dont il est question actuellement.

Mais les granulats de SBR peuvent aussi être enrobés dans une couche de résine : c'est le cas du produit utilisé sur nos quatre terrains synthétiques. Il s'agit d'une couche de résine atoxique mélangée à des pigments organiques. Plus onéreuse, elle limite les nuisances olfactives de ces matériaux par forte chaleur et, outre l'aspect esthétique, elle empêche le contact direct avec le caoutchouc.

Au-delà, bien évidemment, nous suivrons avec la plus grande attention les résultats des études à venir sur les différents types de surfaces synthétiques.



Vœu présenté au conseil municipal de Vincennes concernant la mise en place d'une zone à circulation restreinte à Vincennes

Considérant que la France est sous la menace d'une amende de l'Europe pour non-respect des seuils obligatoires de pollution atmosphérique envers sa population ;

Considérant que cette pollution atmosphérique provoque la mort prématurée de plusieurs milliers de personnes chaque année ;

Considérant la forte augmentation des maladies chroniques respiratoires chez les plus jeunes enfants dans notre région ;

Considérant que le périmètre de la Métropole du Grand Paris est un des secteurs les plus touchés en France par ces dépassements de seuils ;

Considérant que la Ville de Vincennes est traversée d'Est en Ouest par l'avenue de Paris, qui fait partie selon les données d'Airparif de la liste des axes les plus pollués d'Ile de France ;

Considérant que cet axe est en grande partie avant tout un axe de trafic pour des véhicules venant d'autres parties du territoire (comme indiqué dans le diagnostic du PLU de Vincennes);

Considérant que le Plan de protection de l'atmosphère sous la direction du Préfet de région d'Ile de France reconnaît l'efficacité d'une zone à circulation restreinte (ZCR) à l'échelle de la Métropole du Grand Paris pour la protection de la santé des franciliens ;

Considérant que la Métropole du Grand Paris (MGP), présidée par le Maire de Rueil-Malmaison Patrick Ollier, au travers de son projet de plan climat air énergie métropolitain, encourage ses territoires à étudier la mise en place d'une ZCR au sein de leurs communes ;

Considérant que des aides et financements existent pour cela ;

Le Conseil municipal :

- déclare son soutien au Plan climat air énergie métropolitain ainsi qu'au Plan de protection de l'atmosphère ;
- demande au Maire de Vincennes que la Ville de Vincennes se porte candidate auprès du T10 Paris-Est-Marne et Bois, dont elle fait partie, pour étudier avec la MGP la mise en place de la ZCR métropolitaine sur son territoire, en y associant les différents acteurs associatifs et économiques.

VŒU PROPOSÉ PAR LE GROUPE DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE « AVEC VOUS POUR VINCENNES » SUR LE MAINTIEN DU COMMISSARIAT DE POLICE DE VINCENNES

Dans le cadre d'un projet d'étude de la Préfecture de police sur la réorganisation des commissariats du département du Val-de-Marne, plusieurs *scenarii* à l'étude sont susceptibles de bouleverser le périmètre des commissariats de notre territoire.

Une nouvelle carte des circonscriptions pourrait ainsi conduire à terme à des regroupements de commissariats. Depuis, le 1^{er} septembre dernier 2017, le commissariat de Vincennes –Saint Mandé a d'ailleurs déjà fait l'objet d'une certaine forme de mutualisation. En effet, lorsque les effectifs de nuit de notre commissariat ne peuvent intervenir, ce sont désormais ceux de Fontenay-sous-Bois qui interviennent, s'ils sont disponibles.

Aujourd'hui, l'état de la délinquance et de la criminalité à Vincennes restent bien en-deçà de la moyenne nationale, notamment grâce aux engagements pris depuis de nombreuses années par la majorité municipale pour un espace public plus sûr et plus serein. Nous devons surtout notre tranquillité relative au maillage territorial et à l'efficacité des forces de la Police nationale, bien implantée à Vincennes grâce à son commissariat.

De surcroît, les différents crimes et délits constatés depuis le début de l'année dans notre commune rappellent la nécessité de maintenir des effectifs de policiers nationaux sur le terrain. Au cours de l'année civile 2016, la Police Nationale avait ainsi enregistré plus de 7000 dépôts de plainte au sein du commissariat de notre Ville. Ces données témoignent de la nécessité de maintenir des forces de l'ordre opérationnelles pour préserver la tranquillité des habitants et éviter une recrudescence des actes de violence.

Une réorganisation conduisant à la fermeture du commissariat vincennois ou sa mutualisation avec d'autres Villes nous paraîtrait d'autant plus inacceptable qu'il couvre aujourd'hui un territoire dont la population excède la plupart des autres commissariats de l'agglomération parisienne. Plus de la moitié des commissariats dépendants de la Préfecture de Police de Paris couvrent en effet une population inférieure à celle couverte par le commissariat de Vincennes qui regroupe également la commune de Saint-Mandé, portant le total à plus de 71 000 habitants.

Par ailleurs, le calendrier de définition du projet définitif et de sa mise en œuvre ne doit pas être précipité. Si des décisions devaient être prises s'agissant du commissariat de Vincennes elles pourraient remettre en cause les équilibres issus de plusieurs années de travail pour renforcer la sécurité des Vincennois, qu'il s'agisse de la convention de partenariat entre la police municipale et nationale ou la convention de coordination avec la RATP pour la sécurité aux abords de la gare du RER.

Enfin, ces réorganisations, nous le savons, risquent de se répercuter directement sur les missions des agents de Police Municipale qui, rappelons-le, sont avant tout présents dans nos villes pour privilégier la prévention et la pédagogie. Elle doit être un acteur de proximité à travers le dialogue avec les habitants. Il est évident que ces missions seraient fortement remises en question si les agents de police municipale devaient assumer celles de policiers nationaux sans avoir été formés pour cela et sans ni même être équipés pour cela.

La majorité municipale exprime donc à l'Etat ses attentes fortes afin que celui-ci continue d'assumer ses missions régaliennes au regard d'un contexte national où plus que jamais, nos concitoyens sont en droit d'attendre des pouvoirs publics qu'ils garantissent leur sécurité.

Aussi, le Conseil Municipal réuni le mercredi 7 mars 2018, formule le vœu suivant et demande :

- un engagement durable de l'Etat dans ses missions régaliennes pour assurer le maintien de forces de sécurité de proximité à Vincennes,

- le maintien du commissariat de police de Vincennes au titre du service public auquel les Vincennois sont très attachés,
 - une anticipation et une concertation avec les collectivités concernées comme préalable à tout redécoupage des circonscriptions par la Préfecture de Police qui conduirait à une évolution du périmètre d'intervention d'un ou plusieurs commissariats.
-